

## Réunion CODIR du 16 avril 2020 effectuée par Skype

Début de séance : 21H15

**Présents** : Béatrice Lenfant, Stéphane Cogliatti, Serge Sakaloff, Thierry Ponzetto, Marie Claude Bessette, Valérie Hus, Jean Michel Bordes, Philippe Bruley, François Desarzens, Bernard Leboucq, Stéphane Prin, Jacques Cordeau, Michel Stempfel, Laurent Chandezon

- Le Président estime la reprise des activités en septembre. De ce fait l'AG n'aura pas lieu en juin et est reportée à début septembre. Une communication sera faite auprès des adhérents par Jean Michel.
- François Desarzens propose d'octroyer une réduction aux adhérents en raison des événements. Il n'y aura pas d'augmentation de cotisation la saison prochaine (135€ pour les adultes, 115€ pour les mineurs, avec un droit d'entrée de 20 € la 1<sup>ère</sup> année) et une réduction de 25€ sera accordée aux adhérents de l'année 2019/2020. Cette réduction figurera sur le bulletin d'adhésion. Elle ne concernera ni les moniteurs ni les membres du CODIR.
- Pour les inscriptions de l'année prochaine, Valérie propose une inscription complète en ligne avec paiement par virement. Secrétaires, trésorier et informaticien vont voir ce qu'il est possible de faire.
- Fosses : le créneau de 22h est difficile à remplir. Serge va voir avec Laurent s'il est possible d'avoir davantage de 21h. On maintient 4 fosses par mois, 2 blocs et 2 apnées. Pour éviter les 22h, l'apnée pourrait prendre un créneau de 2h consécutives le samedi.  
Le tarif de 10€ par fosse est maintenu. Les fosses auront lieu d'octobre à mai.
- Festivités : annulation du repas club. Les chèques seront rendus aux adhérents quand on reprendra. Si l'on ne revoit pas l'adhérent, le chèque sera détruit. Ceux qui ont réglé par virement seront recredités.
- Voyage : annulé et reprogrammé l'année prochaine. La législation autorise les organismes à ne pas rembourser les sommes engagées et à les transformer en avoir. Ainsi le club de plongée auprès duquel nous avons réservé et le transporteur ont appliqué cette règle. Cela nous a permis de réserver tout de suite les dates pour le voyage 1ères bulles de l'an prochain. Le CIP remboursera les adhérents pour les sommes déjà débitées et les chèques non encaissés seront rendus ou détruits.
- Théorie N1 : elle aura lieu par Skype.
- Festivités : Thierry nous informe que Marne et Gondoire a donné son accord pour la tenue de compétitions d'apnée (déc 2020 et mars 2021).  
Il serait souhaitable que le club s'investisse davantage dans les actions «Nuit de l'eau», «Téléthon»...  
En début de saison, on demandera à Marne et Gondoire leur programme d'actions afin de se positionner dessus.
- Les Secrétaires pourront désormais signer à la place du Président les attestations que certains adhérents demandent en début d'année pour leur CE.
- Le CIP sera présent au forum des associations de Lagny mais également sur d'autres de la région.
- Une réunion moniteur aura lieu par Skype jeudi 23 avril à 20h30.

Fin de séance : 23h45